

**ASSOCIATION CANTONALE  
FRIBOURGEOISE  
DES CADETS MUSIENS**

Billens, date du timbre postal.

Monsieur le Président,

Vous êtes convoqués en assemblée ordinaire des délégués (deux par section), le dimanche 24 octobre 1976, à 14 h. 00, au Café de l'Harmonie à Romont.

Tractanda :

1. Appel.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport du président.
4. Rapport du caissier.
5. Fête cantonale du Crêt.
6. Admissions et démissions.
7. Nomination de membres au comité.
8. Approbation des statuts et règlement.
9. Propositions du comité et des sections.
10. Divers.

Le comité

ASSEMBLEE DES DELEGUES DES CORPS DE CADETS AU CAFE DE L'HARMONIE

A ROMONT, LE DIMANCHE 24 OCTOBRE 1976

---

Il est 14.15 heures lorsque le Président, M. Paul Barbey, ouvre la séance. Il ressort de l'appel fait que deux sections ne sont pas présentes : Fribourg-Concordia et Collège St-Michel. La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est approuvée. Le rapport du président est accepté par acclamation.

Le caissier, M. Dominique Schaer, nous donne connaissance des comptes de l'association; en caisse : Fr. 463,35; dépenses : Fr. 16,35 provenant de l'achat d'un timbre. Celui-ci nous fait remarquer qu'il reste encore des cotisations à encaisser. M. Cornu, de la section de Romont, propose, pour faciliter le travail du caissier, d'ouvrir un compte de chèques postaux, ainsi les sections pourraient payer librement chaque année ou l'alternative de payer directement à l'assemblée, et de verser ces cotisations sur un carnet d'épargne. La section de Broc se rallie à cette idée d'ouvrir un CCP et ensuite de virer la presque totalité sur un carnet d'épargne. Le rapport du caissier est accepté et décharge lui en est donnée par l'assemblée.

Point 5 du tractanda : Fête cantonale du Crêt

Les délégués de la section du Crêt donnent leur rapport et nous disent leur satisfaction sur l'ensemble de la fête, étant donné qu'ils arrivent à un bénéfice de Fr. 26'000.- environ. Ils soulignent que le fait d'avoir fait un bénéfice important incitera les autres sections à organiser une des prochaines fêtes.

Sur le plan musical, M. Tornare nous dit que le résultat est positif en ce sens que les cadets musiciens sont plus intéressés, semble-t-il, que leurs aînés. Le rapport musical devrait se présenter, selon l'avis de M. Tornare, sur un petit carnet où figureraient tous les rapports des sections et seraient distribués à toutes les sociétés participantes.

Il a été demandé aux vétérans cantonaux de faire leur assemblée le matin dans la cantine, mais malheureusement cette idée n'a pas pu être réalisée.

Sur le plan de l'église, le temps entre les morceaux a été un peu long selon les remarques de certaines personnes. Il serait agréable, souligne M. Cornu, que pour l'avenir les directeurs ou les membres des sections devraient faire parvenir les partitions assez vite. Concernant les morceaux d'ensemble, on constate que le désintéressement des sociétés est souvent dû au fait que les morceaux sont pour la plupart trop difficiles.

Il félicite la section du Crêt, dont il était un peu responsable de l'idée de l'endroit de la fête, et déclare que cette fête est un exemple pour l'avenir de l'association. La section du Crêt relève néanmoins qu'il est toujours plus facile d'organiser une fête à la campagne qu'en ville. Les félicitations et remerciements leur sont transmis par acclamation de l'assemblée.

#### Point 6 du tractanda : Admissions

La section de Sâles est proposée comme nouveau membre. Son entrée est approuvée par acclamation de l'assemblée.

#### Point 7 du tractanda : Approbation des statuts et règlements

Le président nous lit, article après article, le projet des statuts qu'il a mis sur pied en prenant les éléments de base dans les statuts de notre voisine jurassienne.

M. Clément fait une remarque au sujet de l'article 1 sur le mot "indépendant" et demande au président si ce mot nous empêche d'être cotisant à l'association fédérale pour les cours de musique. Le président répond que nous sommes indépendants sur le plan cantonal. Cela nous donnerait de toute façon une entière liberté sur le plan fédéral.

L'article 2 est retenu par M. Clément qui nous demande si l'on ne pourrait pas remplacer le terme "musique populaire" par "musique instrumentale", ce qui est fait.

M. Cornu demande que le terme de groupe de jeunes musiciens soit radié, ce qui est fait également.

L'article 3 du projet est supprimé. La phrase "tous les deux ans ou chaque année, organiser une fête cantonale réunissant toutes les sections de l'ACFCM" est ajoutée à l'article 2. De ce fait, tous les points sont décalés d'un chiffre.

A l'art. 9, le point d) "vérificateurs des comptes" est ajouté.

A l'art. 11, le point i) est complété par "l'élection de la commission musicale sur proposition du comité". Le point c) devient le joint j).

L'art. 23, alinéa 2, est modifié en ce sens qu'une dissolution ou une fusion sont décidées lors d'une assemblée extraordinaire.

Art. 25. En cas de dissolution de l'ACFCM, les biens seront gérés par la société cantonale des musiques fribourgeoises.

Point 8 du tractanda : Nomination de membres au comité

M. Paul Barbey nous fait part d'une lettre qu'il a reçue de M. Bovet, membre du comité, par laquelle il nous fait part de sa démission pour des raisons de manque de temps.

M. Schaer, présent à l'assemblée, nous fait part de sa démission pour des raisons professionnelles. Etant donné qu'il n'a plus le temps, il préfère remettre son poste à un autre membre qui pourrait être plus actif. L'assemblée accepte à l'unanimité ces démissions.

L'admission de deux membres en remplacement des deux sortants est proposée par le président comme suit, la section de Siviriez nous fournit un membre et la section de Sâles.

Dans le même temps, le président demande à l'assemblée si elle est d'accord de nommer la commission de musique; ce qui n'était pas prévu dans le tractanda. La proposition du président est par M. Clément de la section de l'école secondaire, M. Tornare, directeur du Crêt, et le troisième par M. Schmid, directeur des cadets de Châtonnaye. L'assemblée accepte la proposition du comité par acclamation.

Point 9 du tractanda : Propositions du comité et des sections

La section du Crêt propose de faire un tournus pour chaque assemblée. L'assemblée accepte cette proposition et le Crêt accepte d'organiser la prochaine assemblée. M. Cornu propose de faire l'assemblée annuelle, qui tombe la même année que la fête cantonale, à l'endroit de la fête. Sur le même coup, M. Cornu demande si ce ne serait pas possible de savoir aujourd'hui le lieu de la prochaine fête cantonale. Pour répondre à M. Cornu, Autigny serait d'accord de préparer et nous confirmerait son accord lors de la prochaine assemblée.

Le Président propose d'envoyer à chaque section une chaîne de tombolas, mais qui ne serait pas dans la ligne d'idée de la société cantonale de musique. M. Cornu propose par contre de former un comité de soutien et d'écrire à certaines maisons pour contribuer au renforcement de la caisse.

Pour terminer l'assemblée, M. Barbey donne la parole au Président cantonal des musiques fribourgeoises qui nous a fait l'honneur d'assister à l'assemblée sur invitation du comité.

Il nous remercie en outre du travail qui a été fait et nous renouvelle les félicitations sur notre association et son existence. Il félicite encore le Crêt et nous répète que le comité cantonal est ouvert à notre association; nous pouvons en tout temps demander des renseignements ou des conseils.

Lors de son allocution, M. le président cantonal des Musiques a soulevé le problème des vétérans qui n'avaient pas participé lors de la fête au Crêt et nous fait part de son regret. M. le président nous donne les causes pour lesquelles l'assemblée n'a pas pu se faire au Crêt. Pour trouver une solution pour l'avenir, M. Cornu propose, aux sections organisatrices de fête, d'envoyer une lettre d'invitation à chaque membre vétéran cantonal. Le travail ne serait pas possible étant donné que le comité cantonal des vétérans n'a pas toutes les adresses; la proposition est retenue.

M. Clément remercie le président et son comité pour le travail effectué et formule le voeu que le comité continue dans l'élan commencé qui est important pour l'avenir d'une association de jeunes musiciens.

L'assemblée est levée, il est 18h.

Le Secrétaire  
~~Le Président:~~



Le Président:  
~~Le Secrétaire:~~



Messieurs les délégués,

J'ai l'honneur de vous présenter mon quatrième rapport, lequel contient plus plus de contentements que de déceptions.

Le comité complété l'année passée a tenu 4 séances. Votre président et son secrétaire ont également participé à une assemblée d'orientation avec les présidents des sections convoqués par le comité d'organisation de la 3e Fête cantonale des cadets à Le Crêt, le 6 juin 1976.

Cette manifestation à laquelle ont participé 8 corps de cadets a été une magnifique réussite. Cela est dû au dévouement du comité d'organisation, à l'animateur de cette fête, M. le directeur René Tornarre, à tous les habitants de ce charmant village qui n'ont pas marchandé leur dévouement, à la participation des 8 fanfares de cadets et surtout au temps. Contrairement aux deux premières fêtes les torrents d'eau descendant du ciel ont pris un autre chemin, et un soleil narquois a dégné s'unir à nous. Bien sur la date, dimanche de Pentecôte était secabreuse, deux de nos sections, Siviriez, pour cause de Confirmation et le Collège St-Michel de Fribourg, les musiciens étant en congé et rentrés dans leur foyer, n'ont pu assister à notre Fête cantonale. Une jeune section, de Sâles (~~Grüsch~~) était par contre de la fête et nous les félicitons chaleureusement.

Les sections se produisirent à l'église, jugées par M. Robadey de Montbovon, directeur de musique, et en croire son rapport, il fût enchanté des exécutions musicales. Que les dirigeants et les directeurs de nos corps de cadets en soient félicités. Deux innovations pour cette Fête cantonale des cadets. L'horraire étant trop serré, les concerts débutèrent à 12 h. 30. Decefait, certains corps de cadets devaient se déplacer le matin même. Aussi a-t-on pensé de faire diner les cadets à Le Crêt, une assiette de jambon avec sa suite traditionnelle, bien garnie pour un prix modique eut beaucoup de succès. Une autre innovation a été le morceau d'ensemble exécuté après le cortège, qui a été très apprécié par un nombreux public, de même que la partie officielle. Voici deux nouveautés à retenir pour nos prochaines fêtes. Nous ne saurions passer sous silence la très nombreuse assistance constatée lors des concerts à l'église, celle-ci étant archie-pleine, ce qui contraste avec nos fêtes régionales où l'église est à moitié vide lors de l'exécution de nos sections. Ce fait méritait d'être signalé.

Nos finances quoique modestes se portent bien.

Lors de la dernière assemblée, il a été mentionné le désir de faire des statuts, le comité s'est mis au travail et c'est chose faite. A cette assemblée, on en discutera et on les approuvera.

Différentes sections avaient émis le vœux que la Société cantonale des Musiques fribourgeoises prenne en parrainage notre association. Lors de différents comités, votre serviteur a fait part de ce désir. Mais les statuts et d'autres motifs empêchent que ce vœu se réalise. Par contre le comité cantonal a fait à notre association un don de cent francs. Nous les remercions de ce geste sympathique.

Au comité, dont je remercie les membres de leur collaboration, nous devons malheureusement déplorer les démissions de notre vice-président Charles-Henri Bovet et de notre caissier Dominique Schaer de la Concordia de Fribourg pour cause d'empêchements professionnels. Qu'ils soient remerciés pour le travail accompli durant leur stage au comité.

Lorsque les statuts auront été approuvés et une commission de musique mise en place, l'on préparera un règlement de fête.

Des projets futurs, il conviendrait de faire une bannière, lorsque les finances le permettront, quoique un bon parrain et une bonne marraine aideraient à l'achat du drapeau.

Avec de l'enthousiasme et de l'audace, l'avenir de notre association est assuré moyennant l'appui de nos sections.

Vive l'Association cantonale fribourgeoise des cadets musiciens.

*Votre président*